VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et Fille.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES DE VALEUR DU QUATRIEME DISTRICT.

COTTAGE DOUBLE PRESQUE NEUF, 1913 et 1915 rue St. THOMAS, près Ste Marie. Retiré de la rue, et loué à $10 par côté.

GRAND COTTAGE DOUBLE, 534 et 536 ST. ANDRE, près de la rue ST. THOMAS. Retiré de la banquette, Contenant 5 chambres, cour briquetée et allée de chaque côté, et loué pour $23 par mois.

COTTAGE DOUBLE, DE CHOIX, 530 et 532 rue PHILIP, près Fulton. Retiré de la rue, contenant 5 chambres de chaque côté, et loué $10 chaque côté.

Ces propriétés sont en bonne condition, dans un joli voisinage, entourées de tous les avantages, et ne sont jamais inoccuppées, et comme placement rien de mieux ne pourrait être offert.

Succession de Mme Johannah Smith, veuve de Philip Campbell.

No 60,437—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

Il sera vendu à l'enchère publique, le MARDI, 19 décembre 1899, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, par Jas. A. Brennan & Fille, encanteurs, bureau No 630 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Division B., daté et signé le 15 Novembre 1899, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir;

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 68, borné par les rues Ste Marie, St André, Chippewa et St Thomas (anciennement Fulton), sur un croquis daté du 28 avril 1871, fait par Wm DeLacy, encanteur, et annexé à un acte de dépôt daté du 10 mai 1871 dans le bureau de John F. Coffee, ancien notaire en cette ville, ledit ilet maintenant numéroté d'après le nouveau plan municipal; ledit lot de terre est désigné par le numéro quatre sur ledit croquis, et il mesure trente pieds de face à la rue St-Thomas (anciennement Fulton) sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes égales et parallèles et trente pieds dans le fond, mesure américaine.

2. Un certain lot ou portion de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Adèle, Rousseau, St. André et St Thomas (anciennement Fulton), et mesurant trente pieds quatre pouces et une ligne de face à la rue Adèle, trente-huit pieds dix pouces et cinq lignes et demie de face à la rue St-André par cent quinze pieds six pouces et une ligne de profondeur sur une ligne de côté près ou vers la rue Rousseau et cent treize pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé près ou vers la rue St Thomas, mesurant toutes plus ou moins.

3. Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, St Thomas (anciennement Fulton), Soraparu et Rousseau, et désigné comme lot numéro un sur un croquis annexé à un acte passé pardevant Pierre C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, le 19 mars 1862, ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Philip par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité; taxes de 1899 et les timbres du revenu devant être payés par les acquéreurs.

Actes de vente pardevant Jas. J. Woulfe, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs; dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

JOHN P. SULLIVAN, avocat.

18 nov—18 19 26—déc 3 10 17 18 19

Macon&Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

SUPERBE ILET

Les Terres les Plus Hautes,

Planté de chênes majestueux et d'autres arbres ombrageux et de buissons d'arbustes.

Avec améliorations là-dessus,

Dans le Sixième District.

Les rues Broadway, Pine, Félicia et Carrollton.

A un ilet de l'Avenue St-Charles

Et en face des résidences de M. W. E. LAWRENCE

—et—

M. H. R. GOGREVE.

MME ESTELLE MURPHY ET ALS. VS. HENRY J. FRANCKE ET ALS.

No 59,446—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI le 14 décembre 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 16 juin 1899 et signé le 22 juin 1899 par l'Hon Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée la suivante décrite propriété, à savoir:

Le superbe ilet, situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Broadway, Pine, Carrollton et Félicia, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations là-dessus, tous les droits, voies, privilèges et dépendances à cela appartenant, étant l'ilet No 63 de Greenville, désigné comme vingt lots, numérotés 1 à 20 inclusivement, sur un plan dressé par B. Buisson, voyer de la paroisse Jefferson, daté le 15 avril 1836, et déposé en l'étude de Wm Y. Lewis, ancien notaire en cette ville. Ledit ilet mesurant environ 300 pieds sur chacune des rues Broadway et Pine sur 240 pieds sur chacune des rues Carrollton et Félicia.

Les améliorations consistent en une grande résidence à deux étages, contenant vestibule, dix chambres, avec dépendances. Les terres sont tracées avec les passages les plus substantiels et sont couvertes de la plus belle collection de chênes, magnolias et pacaniers dans la ville. La façade sur la rue Broadway est embellie d'une belle barrière en fer. L'ilet se trouve dans la partie la plus élevée de la ville, et consiste de vingt grands lots de terre élevés et bien secs. Il n'y a pas actuellement sur le marché aucun morceau de propriété qui puisse être comparé à celui-ci. Dans un des meilleurs quartiers, avec les plus beaux alentours, soit comme résidence permanente ou comme spéculation avantageuse, cette propriété se recommande spécialement à quiconque possède la clairvoyance.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance du prix, s'il y en a, en un crédit d'un an, ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, représenté par des billets de l'acquéreur divisés en des montants pour correspondre avec les intérêts respectifs des vendeurs, portant intérêt au taux de 6 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, et garanti par hypothèque et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue et toutes les usuelles et autres clauses de sécurités tels que le pacte de non alienando, 5 pour cent honoraire d'avocats, assurance, etc. L'acquéreur devant payer les timbres du revenue et assumer les taxes pour l'année courante (1899) en plus et au-dessus le prix de vente, et devant déposer 10 pour cent comptant avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant John G. Eustis, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 nov—12 13 19 26—déc 3 10 et 14

Par A. A. Lesseps, Encanteur

Propriétés abandonnées et non réclamées dans le Département de la Police et des diverses Cours

CONSISTANT DE

Joaillerie, Fusils, Revolvers, Couteaux, Vêtements, Chapeaux, Souliers et divers autres articles, devant être vendus pour le compte du Fonds de Pension de la police, à la maison du Police Patrol, nouvelle Maison de Cour et bâtisse de Geôle

SAMEDI 16 DECEMBRE 1899 à 11 HEURES A. M.

Vendu sous l'acte 95 de 1896. Par ordre des Commissaires du Bureau de Police.

4déc—4 10 16

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA RESIDENCE A DEUX ETAGES ET PLACE D'AFFAIRE.

Nos 416 et 418 rue Soraparu.

Bernard Ehlers et als vs Klapper Vienna Steam Sausage Mfg Co., Limited.

No 57,142—Cour Civil de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

EN VERTU d'un ordre signé le 1er décembre 1899, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, il sera vendu à l'enchère publique, le MARDI, 9 janvier 1900 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, par Jas A. Brennan, Encanteur, bureaux 630 rue Gravier, la suivante décrite propriété à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Tchoupitoulas, Soraparu et Première, désigné par le No X 1 sur un croquis fait par W. T. Thompson, voyer, en date du 30 mai 1860, annexé pour référence à un acte pardevant John F. Coffey, ancien notaire public en cette ville, à la date ci-dessus, d'après lequel croquis le dit lot mesure vingt-cinq (25') pieds, six (6") pouces et quatre (4''') lignes de face sur ladite rue Soraparu, cent vingt-cinq [125'] pieds, onze [11"] pouces et quatre [4'''] lignes de profondeur sur la ligne la plus près de Tchoupitoulas, cent vingt-quatre [124' pieds, deux [2"] pouces et trois [3'''] lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée, la plus rapprochée de la rue Rousseau et vingt cinq [25'] pieds sept [7"] pouces et deux [2'''] lignes de largeur dans le fond, et étant borné par une allée s'ouvrant sur la rue Soraparu neuf et demi [9 1-2'] pieds de largeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, qui consistent en:

La substantielle bâtisse en briques à deux étages, bâtie pour manufacture et résidence, connue comme No 416 rue Soraparu; et spécialement adaptée pour la manufacture de saucisses et de viandes fumées.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant et payant les taxes de 1899 et les timbres de revenu, et un dépôt de 20 pour cent au moment de la vente. Acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

7 déc—7 10 17 24 31—jan 7 à date

Jno H. O'Connor & Cie.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-Cottage dans le Quatrième District.

No 1823 rue Chippewa, entre les rues Félicité Road et Ste-Marie.

Et un Jardin Potager ou Ferme de Volaille,

Sur le Chemin de Gentilly, à peu près à un mille et demi de Lee Station, près du Chemin de Fer du L. & N.

A L'ENCAN.

SUCCESSION DE CORNELIUS REGAN.

No 60,473—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR JNO. H. O'CONNOR & CIE—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau, 828 rue Commune. — JEUDI, le 21 décembre 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé en l'affaire ci-dessus intitulée, le 17 novembre 1899, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le cottage No 1823 rue Chippewa entre les rues Félicité Road et Ste Marie (ilet Annonciation). Le lot mesure 30 pieds 2 pouces 2 lignes de face sur la rue Chippewa sur 127 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur. Le cottage est retiré de la rue, et a corridor, galeries de devant et de côté, et à peu près 8 chambres, etc. Loué à $12.00 par mois.

2° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans cette paroisse dans le fond du Troisième district à peu près à 8 milles, Est du chemin de fer Ponchartrain et à peu près à 1 mille et demi de Lee Station mesurant 6 2|3 arpent de façade sur le Bayou Sauvage ou Chemin Gentilly sur 10 arpents de profondeur sur un côté et 11 1|2 arpents sur l'autre côté, le tout plus ou moins, étant composé d'une partie du lot 174 et l'entière partie des lots Nos 176, 178, 180, 182 184 et 186, borné sur un côté par la propriété d'Esnard et sur l'autre par la propriété de Randall Moore. La propriété est entourée d'une barrière, les améliorations comprennent quelques 4 bâtisses et une grange. Loué à $75 par an.

Conditions de la vente—Une moitié ou plus comptant et la balance en un an avec intérêt de 8 pour cent par an, lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes pour cette année, 1899, et devant faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente incluant les timbres de revenu de la guerre des E. U. aux frais des acquéreurs, pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.

19 nov—19 26—déc 3 10 17 21

Geo. G. Friedrichs & Cie.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

L'ancien Etablissement d'Epicerie "De George,"

Nos. 1501 et 1503 Esplanade, encoignure de la rue Robertson.

In re Antoine De George, en banqueroute, No 107, Cour de District des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau 832 rue Commune — MARDI, le 19 décembre 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de Hewes T. Gurley, référé en banqueroute, daté le 10 novembre 1899, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée—

L'ancien établissement et magasin substantiel en briques, avec résidence en bois à deux étages et écurie dans le fond. Nos 1501 et 1503, avenue de l'Esplanade, encoignure de la rue Nord Robertson, contenant très grande épicerie, entrepôt, etc. La résidence en bois a des galeries sur la façade et sur le côté et 4 chambres; écurie dans la cour, hangar, etc.; le tout plus complètement décrit, comme suit, à savoir.

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le faubourg Tremé, Troisième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No—borné par les rues Esplanade, Robertson, Kerlerec et Nord Claiborne, et désigné par le No 8 sur un plan fait par Louis Bringier, voyer général, le 28 septembre 1836, annexé à un acte de vente passé pardevant C. Pollock, ancien notaire en cette ville, par Alexander Milne, Sr. à Anthony Rasch. Ladite portion de terre formant l'encoignure des rues Esplanade et Robertson, et ayant, en mesure française, trente (30) pieds de face à l'avenue Esplanade, et s'étendant en profondeur entre lignes égales et parallèles cent vingt (120) pieds de face à la rue Robertson.

Dans un voisinage très peuplé et choisi, à proximité de toutes les lignes de char et est une des plus anciennes épiceries établies en cette ville. Bonne pour n'importe quel genre de commerce. Une occasion de première classe pour un homme entreprenant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la police d'assurance transférée, et les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant faire un dépôt comptant de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, N P., aux frais de l'acquéreur.

18 nov—18 26—déc 3 10 17 jusq date

Dans l'affaire de la A. L. Lanata Company Limited en liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,968,—Division "B"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George Escousse et Hilaire Loubat, liquidateurs de la A. L. Lanata Company Limited ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

2 déc—2 6 11

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en partage—Mardi, 9 Janvier 1900. Désirable et rémunératrice propriété du troisième district.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune, le MARDI, 9 janvier 1900, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 20ème jour de juin 1899 et signé le 19ème jour d'octobre 1899 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme Maria Josefa Fernandez, veuve de Francisco Suarez vs Mme Jeanne A. Villa, veuve de Edward Villa, et als, Nos 49,552 et 49,726 du dossier de la susdite Cour, à l'enchère publique il sera vendu les propriétés ci-après décrites, à savoir:

No 1831 rue Nord Remparts.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 377 borné par les rues Remparts, St Antoine, Bagatelle et St Claude (anciennement Bons Enfants) mesurant 30 pieds de face à la rue Remparts sur 120 pieds de profondeur d'après un plan fait par J Pilié, le 29 décembre 1837.

Les améliorations comprennent une jolie maison en bois à un étage avec mansarde, couverte en ardoises, ayant neuf chambres, galerie, etc., le gaz partout, deux citernes, hydrant hangar, cour et trottoirs pavés, allée sur le côté, etc.

Nos 1621 et 1623 rue Bourbon.

2° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci dessus décrite, désigné comme lot No 211 et mesurant en mesure française 50 pieds de face à la rue Bagatelle entre les rues Bourgogne et Remparts par 140 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une grande maison double à un étage et mansarde; en bois et ardoises ayant de chaque côté six chambres, grand corridor, etc., trottoirs, allée et cour pavés grande citerne.

Nos 1121 et 1123 rue Columbus.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Columbus, St-Claude, Remparts et St-Antoine et mesurant en mesure anglaise 30 pieds de face sur la rue Columbus sur une profondeur de 131 pieds sur la ligne la plus rapprochée de la rue des Remparts et 114 pieds 7 pouces et 3 lignes sur l'autre côté, à laquelle distance ledit lot se rétrécit de 14 pieds 11 pouces et 5 lignes à angle droit, et de là à une autre profondeur de 23 pieds 1 pouce et 3 lignes sur une ligne oblique, et 1 pied 11 pouces de largeur dans le fond; ledit lot est désigné par le No 10 sur un plan annexé à un acte pardevant F. de Armas, ancien notaire.

Les améliorations consistent en une maison en bois, double, à un étage et mansarde, couverte en ardoises, ayant de chaque côté cinq chambres et gallerie au fond, citerne, allées et trottoirs pavés, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, garanti par lien du vendeur, représentée par des billets d'hypothèques portant huit pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'au paiement, avec les clauses usuelles de sécurité. Les Timbres du revenu de l'Intérieur des E.-U., aux frais des acquéreurs. Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé à l'encanteur au moment de l'adjudication afin de lier les ventes.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

9 déc—9 10 17 24 31—jan 7 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI 12 DECEMBRE,

Propriété du Troisième District.

Cottages Double et Simple,

Nos 3045 et 3047 avenue St-Claude et No 1111 rue Féliciana,

Et deux emplacements de choix pour bâtir.

PAR LOUIS A. RICHARD, Encanteur, Bureau No 629 rue Commune, le MARDI 12 décembre 1899 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et en obéissance à un jugement rendu, daté et signé le huit novembre 1899 par l'Honorable George H Théard, de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, en l'affaire intitulée Succession de Charles F. C. Rickert, No 59,725 du dossier de la susdite cour à l'enchère publique il sera vendu la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville désigné par le No 4 dans l'ilet No 28 compris entre les rues Claiborne (anciennement St Avid) Robertson (anciennement St Jean Baptiste), Féliciana et Clouet sur un plan fait par J. A. Pueyo, daté le 25 janvier 1841, et déposé en l'étude de Joseph Cuvelier anciennement un notaire de cette ville, ledit lot mesurant trente et un pieds de face à la rue Feliciana sur cent deux pieds dix pouces et six lignes de profondeur.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 401 borné par les rues St Claude (anciennement Bons Enfants), Marais, (anciennement Morales), Féliciana et Clouet, désigné par la lettre A sur un devis et certificat d'arpentage fait par George de Armas, député voyer de ville, le 6ème jour de juillet 1899 et d'après lequel devis, ledit lot forme le coin des rues St Claude et Féliciana et mesure (44) quarante quatre pieds un pouce et quatre lignes de face sur l'avenue St Claude, sur une profondeur et face sur la rue Féliciana de (58) cinquante huit pieds, six pouces entre lignes égales et parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet qu'en dessus, contigu à la propriété ci-dessus décrite en second lieu et désigné comme lot B, sur le susdit devis de de Armas, d'après lequel susdit devis, le dit lot B commence à une distance de (44) Quarante quatre pieds un pouce et quatre lignes du coin de la rue Féliciana et mesure (44) Quarante quatre pieds un pouce et Quatre lignes de face à l'avenue St. Claude sur (58) Cinquante huit pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, contenant de chaque côté quatre chambre, allée de côté, cuve, trottoir briqueté, etc., et connu comme les Nos 3045-47 rue St. Claude.

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet qu'au dessus, et dans le fond de la propriété décrite en second et troisième lieu, et désigné par la lettre C dans ledit devis de De Armas, d'après lequel devis ledit lot C commence à une distance de (58) cinquante-huit pieds six pouces du coin de l'avenue St Claude, et mesure (29) vingt-neuf pieds six pouces de face à la rue Feliciana sur (88) quatre-vingt huit pieds trois pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations qui s'y trouvent comprennent un cottage simple retiré de la rue, ayant galerie de devant, trois chambres, hangar, cuve, etc., et connu comme le No 1111 rue Féliciana.

Termes et Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer en plus et au-dessus du prix de l'adjudication les taxes sur ladite propriété pour l'année 1899. Les Timbres du Revenu des Etats-Unis et aussi le coût de l'acte ou actes de vente devant être passé pardevant Bussière Rouen, notaire. Un dépôt de dix pour cent du prix adjugé devant être fait à l'encanteur au moment de l'adjudication.

11nov—11 12 19 26—déc 3 10 11 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vendredi, le 15 décembre à 11 heures du matin, Vaches, Chevaux Wagons, Installation de Laiterie, etc., Encoignure des rues Poland et St-Claude.

En vertu et conformément à un ordre issu, daté et signé le 1er décembre 1899, par l'Honorable Fred D. King, juge, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire intitulée Succession de Joseph Gondey, No 60,661 du dossier de la susdite Cour, je procéderai de vendre à l'enchère publique, les vaches, chevaux, wagons et installations de laiterie, etc., à la susdite heure et date et lieux mentionnés, et appartenant à ladite succession, d'après l'inventaire enregistré.

LOUIS. A. RICHARDS, Encanteur.

Conditions—Comptant.

3 déc—3 10 11 12 13 14 15

Succession de Richard Fletcher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,096—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Charles T. Fletcher, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

6 déc 6 .0 5

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété pour Entrepôt

Excellente et bien située,

dans l'ilet borné par

Les rues South Peters, Erato, Gaiennie et Tchoupitoulas.

Charter Oak Stove & Range Company vs Henry Rice & Son et als.

No 59,822—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN. Léonard L. Stern, Encanteur—Bureau No 821 rue Gravier—JEUDI 4 janvier 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 16 août 1899 de l'Hon. Juge John St-Paul, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon N. H. Rightor, juge de la Division D. maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent et les dépendances, y appartenant situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les lots Nos 1, 2 et 3 dans l'ilet borné par les rues South Peters, Erato, Gaiennie et Tchoupitoulas sur un plan dessiné par John Pilié, voyer, le 23 mai 1838, annexé à un acte passé pardevant C. Pollock anciennement notaire de cette ville. Ledit lot No 1, mesurant 87 pieds 9 pouces et 6 lignes de façade sur la rue Erato sur 186 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Tchoupitoulas contigue aux lots Nos 2 et 3, et sur la ligne de côté vers la rue South Peters a une profondeur de 120 pieds 9 pouces et 4 lignes; de là il court à angle droit de 15 pieds 11 pouces et 6 lignes vers la rue Tchoupitoulas, et de là s'étend plus profondément vers la rue Gaiennie par 35 pieds 6 pouces et 2 lignes à sa ligne de fond à laquelle il a une largeur de 71 pieds 10 pouces. Lot No 2 forme le coin des rues Tchoupitoulas et Erato, mesurant 81 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Erato, entre lignes parallèles; le lot No 3 mesurant 75 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles,

Les améliorations consistent en un entrepôt substantiel en briques, ardoisé, bien éclairé et aéré, ayant à peu près 31,000 pieds carrés pour emmagasinage; près de tous les chemins de fer, faisant face au fleuve, près des chars électriques et à proximité du centre des affaires.

Conditions.—Comptant; l'acquéreur devant payer, en plus et au-dessus de l'enchère, les taxes de 1899; et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente et tous les timbres du revenu, pardevant Robert Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel & Hart, avocats

28 nov—28—déc 3 10 17 24 31—jan 1 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Excellente laiterie, (Truck farm) et lot de propriétés à bâtir, dans les Premier, Troisième et Septième Districts.

Succession de Jacques Barrère.

No 60,188—Division B—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—Bureau No 821, rue Gravier—JEUDI, le 21 décembre 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 6 novembre 1899, et signé le 13 novembre 1899, de l'Honorable juge Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Douze certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, situés dans le Septième district de la Nouvelle-Orléans (autrefois Carrollton) dans l'ilet No 287, borné par l'avenue Carrollton, les rues Short, Cypress (maintenant Panola) et Neuvième (maintenant Sycamore), désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 18 19, 20 21, 22, 23, 24 et mesurant comme suit à savoir: les lots 1 à 5 ont chacun trente pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur entre lignes parallèles de 107 pieds 6 pouces, les lots 18, 19, 20, 21 22 ont chacun trente pieds de face à la rue Short, sur une profondeur entre lignes parallèles de 107 pieds 6 pouces; les lots 23 et 24 ont chacun trente pieds de face à la rue Cypress (maintenant Panola), sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles. Le lot 1 formant l'encoignure de l'avenue Carrollton et de la rue Panola et le lot 22 formant l'encoignure des rues Short et Panola. Les améliorations consistant en une grande laiterie en bois, couverte en bardeaux, à l'encoignure de l'avenue Carrollton et de la rue Panola, et le cottage en bois couvert en bardeaux, connu comme le No 2109 avenue Carrollton; la maison contenant galerie sur la façade, deux chambres et cuisine; dans la cour, hangar, citerne, etc.

2° Une portion de terre dans le Troisième District, dans l'ilet No 50, borné par les rues Lizardi, Delaronde, Chartres et Egania, formant l'encoignure des rues Egania et Cartres, mesurant 69' 2" de face à la rue Lizardi sur une profondeur de 117' 8" 2''' sur la rue Chartres

3° Deux ilets de terre dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Washington, les rues Stroelitz, Bernadotte et Seizième, désigné comme les Nos 583 et 586.

Pour les dimensions voyez les plans à la Bourse.

4° Un certain lot de terre dans le Troisième District dans l'ilet No —, borné par les rues Nord Peters, Tricou, Deléry et Jumonville, mesurant 90' 2" de face à la rue Nord Peters, sur une profondeur de 179' 2" 3''' sur le côté de la rue Tricou, et de 190' 4" de l'autre côté et 89' 6" de largeur dans le fond, et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en bardeaux, Nos 6315 et 6317 rue Nord Peters, servant comme boulangerie; contenant magasin, trois chambres, galerie et cabinet; dans le fond est le grand four pain, hangar, citerne, etc. Loué $25 00 par mois et occupé par le même locataire depuis plus de quinze années.

5° Un certain ilet de terre, situé dans le Premier District, étant l'ilet No 743, borné par les rues St Pierre (maintenant Pine), Lowerline, Vénus et le Canal de Desséchement ou l'avenue Washington, mesurant 234' sur 240', ensemble avec tous droits, améliorations, etc., écurie, etc. Les améliorations comprennent une grande laiterie en bois couverte en bardeaux et un cottage en bois couvert en ardoises, près de l'encoignure de l'avenue Washington et de la rue Lowerline. La maison contenant galerie sur la façade, vestibule et sept chambres; dans la cour sont le hangar, la citerne et le puits. Pouvant rapporter un loyer de $35.00.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, et la balance en un et deux ans de crédit, avec des billets garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les autres clauses usuelles, telles que les honoraires d'avocats en cas de procès, les primes d'assurances; les taxes de 1899 devant être assumées par l'acquéreur, etc.

Acte de vente et tous les timbres du revenu pardevant Fred Deibel, Esq., notaire.

19 nov—19 26—déc 3 10 17 18 19 20 21

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Mme Catherine Drury vs M. et Mme Jas Furgeson.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 21,825—En vertu d'un writ de fieri facias rendu par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, je procéderai à la vente aux enchères publiques, au No 1234 rue S. Robertson, près Erato, en cette ville, le 15me jour de décembre 1899, à midi précis, de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant sur les lieux. A. F. CHEVALLEY, Constable de la Quatrième Cour de Cité.

6 déc—6 11 15

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Placement Attrayant.

Propriété de Choix pour Résidence.

L'élegante residence en bois à deux étages, No 1708 rue du Canal, entre les rues Claiborne et Derbigny.

Endroit central, entourage attrayant et à proximité de tous les avantages.

Succession de Mme Annie McNulty, veuve de Léon Lamothe.

No 60,559—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR PAUL & GURLEY, Albert Paul, Encanteur, Bureau 727 rue Commune Le MERCREDI, 13 décembre 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, près Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 10 novembre 1899, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Mme Annie McNulty, veuve de Léon Lamothe, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal Derbigny, Gasquet et Claiborne, lequel dit lot est désigné par le No 11 de l'ilet No 20, sur un plan de Joseph Pilié, voyer, daté le 1er mai 1840, déposé pour référence en l'étude de David L. McCay, ancien notaire en cette ville et désigné aussi par le même numéro sur un plan ou devis d'arpentage, par Louis H. Pilié, assistant voyer de ville, sous la date du 6 avril 1881, annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr, notaire en cette ville, le 28 février 1887. Ledit lot mesurant, en mesure américaine, d'après ledit plan mentionné, 26 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Canal sur 106 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une élégante et commode résidence en bois à deux étages connue par le numéro municipal 1708 rue du Canal) subdivisée en un vestibule, salons double (à arches), vaste salle à manger, office, chambre à laver et cuisine etc., au rez-de-chaussée; cinq chambres à coucher confortable et bien ventilée, chambre à bain, latrines patentées etc. au premier étage, grande galerie sur la façade et sur le côté cour avec pavage schillinger; allée sur le côté. L'extrême fond est amélioré par une substantielle bâtisse à deux etages en bois confortablement subdivisée.

Cette propriété est élégamment tapissée à l'intérieur, ayant les commodités modernes, et est désirable so t pour l'occuper ou comme placement. Cette propriété est invariablement louée, sans bail, pour $540 par an. Près du centre commercial, à 10 minutes de marche à la statue de Clay et est incontestablement un splendide placement avec un avenir sûr et une augmentation certaine.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1899, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Acte de vente, incluant les timbres du revenu intérieur des E-U., aux frais de l'acquéreur, pardevant Theodore Cotonio, notaire. Un dépôt de 10 0|0 requis au moment de l'adjudication.

12 nov—12 19 26—déc 3 10 à date

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage à Alger

Avec grande cour et porte cochere.

Succession de Thomas Gray.

No 60,089 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur, Bureau No 727 rue Commune—MERCREDI, 13 décembre 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté du 6 novembre 1899 en l'affaire et au compte de la succession de Thomas Gray, il sera vendu à l'enchère publique:—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District Municipal de la Nouvelle Orléans (appellé Alger), désigné comme lot No 16 dans l'ilet 145, borné par les rues Elmira, Homer, Jackson et Pacific et mesurant 32 pieds de façade à la rue Elmira sur 123 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un joli cottage simple contenant 3 chambres et cuisine, hangar, cuve, etc., et connu comme le No 818 rue Elmira.

Conditions—Comptant Acte de vente incluant les timbres du Revenu des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Wilson notaire.

Un dépôt de 10 0|0 requis au moment de l'adjudication.

12 nov—12 19 26—déc 3 10 à date

W. H. Fitzpatrick.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

TROIS CERTAINS LOTS DE TERRE

Dans l'ilet borné par les rues St Louis, Conti Olympia et St Patrick — In re Succession de Louis Arnold Bertonnière.

No 54,527. — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur — Bureau, No 834 rue Gravier—MARDI, 26 décembre 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières. Nos 840 et 842 rue Commune, où les plans exhibent tous les détails et dimensions, conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 29 novembre 1899 et rendu dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée ordonnant à William H. Fitzpatrick, encanteur, d'annoncer et de vendre à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, la suivante décrite propriété, à savoir:

Trois certains lots de terre dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis, Conti, Olympia et St Patrick, désignés par les Nos huit (8), neuf (9) et dix (10) dans l'ilet No soixante-cinq (65), et mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue St Louis, sur cent onze (111) pieds et cinq (5) pouces de profondeur entre lignes parallèles. Lot No dix (10) formant l'encoignure des rues St Louis et St Patrick.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un (1) et deux (2) ans, avec billets portant intérêt au taux de huit pour cent par an, de la date jusqu'au paiement; hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant faire un dépôt comptant de vingt pour cent du montant de son enchère au moment de l'adjudication et assumant les dépenses de l'acte de vente incluant les timbres du Revenu.

Acte de vente pardevant R. P. Upton, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.

Horace E. Upton Esq., avocat

23 nov—23 26—dec 3 10 17 24 25 26

Harry H. Hodgson.

—:o—

ANNONCE JUDICIAIRE

BELLE RESIDENCE COTTAGE

422 Rue State.

Succession de Patrick Joseph Finan.

PAR HARRY H. HODGSON, encanteur.—Bureau 732 rue Commune — MARDI 12 décembre 1899, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon John St-Paul juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, daté le 2 novembre 1899, dossier No 60,386, au compte de la succession de Patrick Joseph Finan, il sera vendu à l'enchère publique:—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par State, Laurel, Annonciation et la ligne de Burtheville, mesurant 30 pieds, de face sur la rue State, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence cottage, contenant à peu près six chambres et connu comme le No 422 de la rue State.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans avec 8 0|0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera en plus les taxes pour 1899, et faisant un dépôt comptant de 10 0|0 au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Felix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur, ainsi que les timbres du revenu de l'intérieur,

10 nov—10 12 19 26—déc 5 10 11 12

$4.95 Peluche de Phoque

N'envoyez pas d'Argent

COUPEZ CETTE ANNONCE et envoyez-la nous, donnant votre poids et votre taille et aussi le nombre de pouces qui font le tour de votre buste et de votre cou et nous vous enverrons cette magnifique **Pèlerine en Peluche**, par express, C. O. D., soumise à examen. Vous pouvez l'essayer et l'examiner au bureau d'express le plus proche de chez vous, et si vous en êtes parfaitement satisfait, la trouvez telle qu'elle a été représentée et l'**OBJET DE VALEUR LE PLUS REMARQUABLE** que vous ayez jamais vu ou dont vous ayez entendu parler, **payez à l'agent d'express le PRIX DE NOTRE OFFRE SPECIALE, $4.95,** plus le frêt. **Les frais d'express se monteront de 50 à 75 cents par 1,000 milles.**

Cette Pèlerine Circulaire en Peluche, faite à la dernière mode de l'Automne et de l'Hiver est de la plus belle Peluche Salt's Seal, à 20 pouces de longueur, est très large et doublée de **soie Mercerized moire, bleue ou rouge.** Très bien brodée de **galon de soutache et de jais** comme l'indique par la gravure. Elle est garnie tout le tour de **Fourrure Noire de Thibet**, mélangée de fibres chamois, et ouatée. **Ecrivez pour avoir notre Catalogue de Manteaux, envoyé gratuitement. Adresse,**

SEARS, ROEBUCK & CO., CHICAGO.

(Sears, Roebuck & Co., sont entièrement dignes de confiance.—Editeur.)

VENTES A L'ENCAN.

E. A. Carrère.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple de choix,

No 2616 rue Laurel, entre les rues Troisième et Quatrième.

Succession de W. H. Bennett.

No 60,465—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

EN VERTU D'UN ORDRE à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 211 rue Baronne, près Commune (Graham Building) dans le premier district de cette ville, MERCREDI, le 3 janvier 1900, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations, droits, voies et privilèges y appartenant ou en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Troisième, Quatrième et Annonciation désigné par le No 26 et mesurant vingt-cinq pieds de face sur ladite rue Laurel, sur cent soixante pieds, cinq pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations comprenant un cottage simple couvert en ardoise, contenant galeries sur la façade et sur le côté, cinq chambres et cuisine, dans la cour se trouvent hangars, citerne, etc., la cour et la banquette sont pavées et en bonne condition.

Conditions—Comptant Acte de vente pardevant John B Fisher, notaire aux frais de l'acheteur, l'acquéreur assumant les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1899, et devant payer pour les timbres du Revenu des Etats Unis et faire un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE Encanteur 806 rue Perdido.

Robert J. Maloney, avocat.

3 déc—3 4 10 17 24 31—janv 2 3

Spear & Escoffier.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés de Grande Valeur

Dans le Second District,

No 1723 rue St-Louis entre Claiborne et Derbigny

Elégant Cottage élevé de terre. Loué $14 par mois.

La rue St-Louis est pavée en Asphalte.

No 510 rue Claiborne entre Toulouse et St-Louis,

Belle Maison à deux étages. Louée $18 par mois.

L'avenue Claiborne est pavée en Briques Vitrifiées.

SUCCESSION DE MADAME JEANNE HAEFFELE.

No. 60,523—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureaux No 813 rue de la Commune.

MERCREDI 20 DECEMBRE 1899

à midi, il sera vendu à l'enchère publique à leur

BUREAU ET BOURSE

No 813 Rue Commune près de la rue Carondelet,

En vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté le 17 novembre 1899 les propriétés ci après décrites pour le compte de la susdite succession, à savoir:—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville Faubourg Tremé, désigné par le numéro 26 de l'ilet No 45, compris entre les rues Derbigny, St Louis, Claiborne et Carondelet Walk ledit lot de terre ayant 25 pieds de face à la rue St Louis sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un élégant cottage élevé de terre, retiré de la rue, ayant 4 chambres, galerie de face et de côté, parterre, deux citernes, petite bâtisse sur la rue, occupée par un cordonnier, ayant 3 chambres, cour carrelée, etc.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Claiborne, Robertson et St. Louis, mesurant 40 pieds 8 pouces de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 51 pieds 4 pouces 4 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une belle maison à deux étages ayant au rez-de-chaussée salon double avec porte à coulisse cuisine, Stair Landing, 3 chambres au premier, étage, hangar couvert en ardoises balcon sur la rue citerne, etc, etc.

Termes et conditions—1|2 ou plus, comptant la balance à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs portant hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur, avec 8 0|0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement, et toutes les clauses usuelles de sécurité dans les actes de vente. Les acquéreurs devront assumer toutes les taxes dues et payables en l'année 1899, en sus du montant de l'adjudication et de déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Charles T. Soniat notaire public aux frais des acquéreurs incluant les United States Internal Revenue Stamps.

G. V. Soniat, avocat

19 nov—19 26—déc 3 10 17 20

HUILE D'OLIVE FRANÇAISE

(IMPORTÉE),

Emballée en paniers de 1 douzaine litres, e de 2 douzaines demi litres. De

J. B. et A. Artaud, Frères,

MARSEILLE.

Pour Echantillons et Prix, s'adresser à

W. A. GORDON.

AGENT POUR LE SUD,

500 Rue des Magasins.

18 déc—1 an

CHARTE

—DE LA—

FACIO DISTILLING COMPANY.

(The Facio Distilling Company.)

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu, que ce vingt-septième jour de novembre, en l'année mil-huit-cent quatre-vingt-dix-neuf, devant moi, WILLIAM LEE HUGHES, un notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié et en présence des témoins ci-dessous nommés et soussignés—ONT EN PERSONNE COMPARU, les personnes dont les noms suivent et qui ont signé, qui déclarent ce qui suit:

Que pour eux mêmes et pour tous autres qui pourraient s'identifier avec eux; et se prévalant des provisions de l'Acte 84 de 1868, amendé par l'Acte 125 de 1880, de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, ainsi que des lois générales de l'Etat relativement à l'organisation de corporations,—ils ont formé, et par les présents se forment et constituent une corporation dans les buts et objets, et sous les provisions et arrangements ci-dessous mentionnés:

ARTICLE I

Les nom et titre de cette corporation seront "THE FACIO DISTILLING COMPANY." Son domicile sera en la ville de la Nouvelle-Orléans; et elle aura et jouira d'une succession d'une période de quatre-vingt-dix-neuf années à partir de cette date, et commencera ses opérations aussitôt que Deux Mille Dollars du fonds capital auront été souscrits.

Elle aura le pouvoir et l'autorité de faire, avoir et se servir d'un sceau commun, avec telles devises que le Bureau de la Direction jugeront convenables; et d'annuler, changer ou amender ledit sceau à leur plaisir; et sous le nom, titre et marque par eux adoptés, seront capables d'après la loi de faire des citations et d'être citées; et de faire toutes choses nécessaires à leur bon gouvernement et support.

Elle pourra prendre, recevoir et tenir, acheter, vendre, mouvoir, louer, hypothéquer et engager leur propriété, immeubles, personnelles ou autres.

Les citations seront servies au Président ou, en son absence, au Vice-Président, ou en l'absence des deux, au Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE II

Les objets et buts pour lesquels cette corporation est organisée et la nature des affaires qu'elle fera, sont par la présente déclare être: la manufacture, la distillerie et rectification, l'achat et la vente de Brandies, whiskies, alcools, vins, liqueurs, cordiaux et sirops.

ARTICLE III

Le fonds capital de cette corporation est par la présente déclaré être de cinquante mille ($50,000) dollars, divisé en mille actions de cinquante ($50) dollars chacune, payables chacune ou leur équivalent en marchandises, machines ou services rendus, sur tels termes et de telle manière que le Bureau de direction déterminera.

Tous transfers d'actions devront se faire sur les livres de la compagnie, par l'actionnaire ou son agent dûment autorisé ou son avocat.

Le fonds capital de cette corporation pourra être augmenté ou diminué de telle manière prévue par la loi.

ARTICLE IV.

Toutes les affaires, opérations, et pouvoirs de ladite corporation seront vesties, manipulées et gérées par un Bureau de sept Directeurs, qui auront le pouvoir et l'autorité de faire telles lois, réglements et ordonnances; d'employer et de renvoyer tels gérants, agents et employés; et de prendre telles actions qui seront nécessaires au bon gouvernement et support de ladite corporation.

Ils auront le pouvoir d'employer tels avocats, et de désigner tels officiers ou employés qu'ils jugeront convenables, dans le but d'intenter et de défendre tels procès et de s'occuper de telles affaires légales que nécessiteront les intérêts de la Corporation.

Paul M. Schneidau, Armand Capdevielle, Alcée S. Folse, Rafael E. Reyes, Emile Julian, Fernand L. Cazeavette et Paul Facio constitueront le premier Bureau de Direction; avant comme président Paul M. Schneidau; Armand Capdevielle comme vice président; Alcée S. Folse, secrétaire-trésorier, et Rafael E. Reyes, gérant général, qui tiendront leur office jusqu'au premier lundi de décembre 1904 ou jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus et qualifiés.

Le premier Lundi de Décembre 1904, et annuellement ensuite, une élection pour directeurs sera tenue en l'emplacement de ladite compagnie, après qu'un avis de dix jours par écrit aura été envoyé à chaque actionnaire ou son agent dûment autorisé affranchi par le Secrétaire-Trésorier et gérant général. Quatre membres du Bureau constitueront un quorum. Tous les chèques seront signés par le Président ou en son absence par le Vice-Président, contresignés par le Secrétaire Trésorier.

ARTICLE V

A l'expiration de cette charte par limitation ou autrement, ses affaires seront liquidées par trois commissaires qui devront être choisis parmi les actionnaires à une réunion appelée après qu'un avis en écrit aura été envoyé dix jours auparavant par le secrétaire-trésorier à chaque actionnaire ou son agent, à sa dernière adresse. Lesdits commissaires seront élus, leurs devoirs définis et leur rémunération fixée, par une majorité des actions présentes ou représentées à ladite réunion.

Ils resteront en pouvoir jusqu'à ce que les affaires de la corporation soient liquidées; et dans le cas de la mort d'aucun d'eux, le commissaire ou commissaires restant continueront à agir.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié, altéré ou amendé ou la corporation dissoute, par un vote des trois quarts du fonds capital représenté à une réunion générale des actionnaires appelée dans ce but après qu'avis de dix jours aura été donné de la façon ci-dessus mentionnée dans cet article.

ARTICLE VI

A toutes les réunions des actionnaires tenues pour l'élection des directeurs ou pour toutes autres mesures à l'exception de l'amendement de la charte, une majorité du stock présent ou représenté seront nécessaires à élire ou décider la mesure en discussion.

Toutes les élections seront par ballot, et chaque action aura droit à un vote en personne ou par procuration.

ARTICLE VII

Aucun actionnaire de cette corporation sera en aucune instance tenu liable ou responsable des contrats ou fautes de ladite corporation pour un montant supérieur que la balance non-payée due à la compagnie sur les actions qu'ils ou ont souscrites; ni aucune autre informalité dans l'organisation de cette corporation aura l'effet d'annuler la chartre ou d'exposer aucun actionnaire à aucune responsabilité au delà du montant de son action.

AINSI FAIT ET PASSÉ, en mon bureau, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en présence de Michael C. Le Jeune et Henry L. Favrot, témoins compétents résidant en cette ville, qui ont ci-dessous signé leur noms avec les parties et moi, notaire, le jour et la date ci dessus premièrement nommées après lecture du tout.

Signatures

PAUL FACIO et autres.

Témoins:

H. L. FAVROT.

M. C. LE JEUNE,

W. L. HUGHES, Notaire Public.

Je, soussigné Enregistreur des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane par la présente certifie que l'acte d'incorporation ci-dessus de la Facio Distilling Company a été ce jour dûment enregistré en ce bureau dans le livre 646, folio —, Nouvelle Orléans, 1er décembre 1899.

(Signé) GEO. GUINAULT, D. R.

Je certifie que le ci-dessus est une copie vraie et correcte de l'acte original d'incorporation de la Facio Distilling Company, enregistré en mon bureau.

Nouvelle-Orléans, Lne, 1er décembre 1899.

Signé: W. L. HUGHES Notaire Public.

[Sceau]

2 déc—

CHARBON

Cannel Breckenridge.

Charbon Pittsburg.

Charbon Alabama.

Charbon Anthracite.

Coke de gaz et de fonderie

EN VETE CHEZ—

W. G. COYLE & CIE.,

323 rue Carondelet, coin Union.

4 mars—1y